

## **Code de Conduite pour les Fournisseurs et les Sous-traitants (« Code »)**

SGL Carbon SE et ses filiales (« SGL Carbon ») sont reconnues comme étant l'un des leaders sur le marché du carbone. Notre but est de fournir à nos clients des produits de la plus haute qualité tout en réalisant notre travail dans le respect de principes légaux, éthiques et durables. En coopération avec nos fournisseurs et sous-traitants, nous voulons montrer l'exemple dans notre secteur.

Par conséquent, SGL Carbon s'est engagé à respecter un Code de Conduite qui s'impose à tous ses employés. En tant que signataire du Pacte mondial de l'ONU SGL Carbon s'engage à respecter ses principes et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (normes de l'OIT). Nous attendons de tous nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent ces principes et les normes de l'OIT et qu'ils s'engagent à adopter un comportement légal, éthique et durable dans le cadre de leur coopération avec SGL Carbon. Cela s'applique tout particulièrement à :

### **1. Intégrité**

Vous vous engagez à procéder activement et fermement contre toute influence criminelle ou immorale qui pourrait peser sur des décisions d'employés de SGL Carbon, d'employés d'autres entreprises ou d'agents publics et à combattre toute forme de corruption dans votre entreprise, notamment la pratique des pots-de-vin, l'extorsion et le détournement de fonds.

Vous vous engagez à interdire et éviter toute forme d'activités ou d'accords anticoncurrentiels et à lutter contre les ententes illicites.

Vous vous engagez à fournir des services et des biens dans le respect du contrôle à l'exportation et des réglementations douanières applicables.

Vous vous engagez à entretenir des registres comptables complets et exacts.

Vous respectez les droits de propriété intellectuelle et protégez les secrets d'affaires contre la divulgation non autorisée.

Vous assurez la protection requise de la vie privée lors de l'utilisation de données individuelles en sauvegardant les informations sensibles dans tous les processus pertinents et en assurant la conformité aux exigences légales applicables.

Vous vous engagez à éviter tout conflit d'intérêts potentiel pendant que vous travaillez avec SGL Carbon. S'il existe une relation privée avec les employés de SGL Carbon (comme par exemple une amitié ou une relation familiale), l'employé ne doit pas être impliqué dans un processus de prise de décision.

### **2. Responsabilité Sociale**

Vous vous engagez à fournir des conditions de travail assurant la santé, la sécurité et la sûreté

des employés sur tous les lieux de travail, et à mettre en place des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue.

Vous vous engagez à soutenir les droits les plus essentiels des employés, à les traiter avec dignité et respect, à vous conformer aux réglementations applicables concernant l'emploi et les conditions de travail et à combattre en particulier le trafic d'êtres humains ou l'esclavage, le travail forcé, le travail des enfants et toute forme de discrimination et de harcèlement sur votre lieu de travail.

Vous embauchez, employez et rémunérez vos employés sur la base de critères légaux et justes qui respectent la loi nationale applicable. Vous respectez les salaires minimums et les horaires de travail conformément aux lois locales et veillez à ce que la rémunération de vos employés soutienne un salaire vital en fonction des conditions de vie locales.

Vous respectez le droit à la liberté d'association et à la négociation collective de vos employés conformément aux lois applicables respectives et aux conventions de l'OIT.

Vous respectez et vous vous assurez que vos fournisseurs ou sous-traitants respectent également les lois et règles relatifs aux «minerais de conflit» tel que le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Section 1502), ainsi que la réglementation de l'UE relative aux minerais de conflit de même que les Règles et directives Européennes ainsi que les lois et règles nationales dans la mesure où ils sont applicables à vous.

### **3. Environnement**

Vous vous engagez à respecter le développement durable et appliquez toutes les normes légales pour la protection de l'environnement, notamment

les permis requis. Vous êtes le moteur de l'engagement à réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre, à promouvoir la bonne qualité de l'eau, du sol et de l'air, et à réduire leur dégradation au minimum absolu. En outre, vous vous engagez à assurer un maniement responsable des matières et produits chimiques

dangereux, à utiliser de façon durable et responsable des ressources telles que l'eau, l'énergie, la vapeur, le carburant, et à assurer le recyclage, la réduction des déchets et la prévention contre les rejets toxiques pour l'environnement.

SGL Carbon attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en œuvre les principes et les normes de ce code dans le cadre de leurs activités et qu'ils travaillent à leur mise en œuvre avec leurs fournisseurs et sous-traitants.

SGL Carbon encourage ses fournisseurs et sous-traitants à demander des conseils en ce qui concerne les principes et règles de ce Code. Les fournisseurs et sous-traitants doivent signaler tout problème et dénoncer toute violation de ce Code, ce qui inclut le partage de toute information ou découverte de violations potentielles ou de faute de leurs propres employés et leur coopération durant toute enquête. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les personnes qui nous signaleront des violations potentielles de ce Code. Aucune mesure de rétorsion ne sera prise à l'encontre de fournisseurs qui nous signaleront de bonne foi des irrégularités commises. Pour toute dénonciation, vous pourrez utiliser la Hotline du SGL Compliance où la dénonciation pourra également se faire anonymement :

Mail: [confidential-compliance@sglcarbon.com](mailto:confidential-compliance@sglcarbon.com)

Tel: +49 (0)611-6029-236

En cas de violations majeures, de non-divulgaration de celles-ci ou d'efforts insuffisants pour se conformer aux principes et règles cités plus haut, SGL Carbon pourra, avec un préavis court, mettre fin à sa relation commerciale avec vous. Dans ce cas précis, le Groupe se réserve le droit de demander une indemnisation pour tout dommage causé par ces violations.

Dans le but d'avoir une relation commerciale de confiance mutuelle et conforme aux exigences de SGL Carbon, nous attendons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils cherchent activement à respecter ce Code et, comme preuve de leur engagement, qu'ils déclarent ce qui suit :

Nous avons reçu le Code de Conduite pour les Fournisseurs et sous-traitants du SGL Carbon et, en plus de nos obligations contractuelles, nous nous engageons à respecter ses principes et règles.

---

Lieu, date

---

Signature (Fournisseur/Sous-traitant)

---

Tampon de l'entreprise

---

Nom (en lettres capitales), fonction